

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		N° 030/2025
<b>Séance du :</b>		Mardi 17 juin 2025
<b>Date de convocation :</b>		Mercredi 11 2025
<b>Date d'affichage du tableau :</b>		Mercredi 25 juin 2025
<b>Nombre de conseillers</b>		
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin à dix-neuf heures trente Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- présents	9	
- votants	9	
- absents	1	
- exclus	0	
<b>Etaient présents :</b> Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT		
<b>Absents :</b> Sandrine GIROD		
<b>Pouvoirs :</b>		
<b>Secrétaire de séance :</b> Caroline AUGÉ-CHEVASSUS		
<b>OBJET :</b> Amicale des sapeurs-pompiers des Couloirs : Demande de subvention pour le feu d'artifice du 14 juillet		

Monsieur le Maire rappelle que des crédits ont été positionnés lors du vote du budget pour les subventions aux associations.

La somme de 250 € a été inscrite au bénéfice de l'Amicale des pompiers pour l'organisation du feu d'artifice du 14 juillet aux Bouchoux.

Or, un courrier de l'association est parvenu en mairie le 21 mai dernier annonçant le coût final de l'opération pour 2025 d'un montant de 2 000 €. Elle demande donc une subvention de 300 € à chaque commune de La Pesse et Les Bouchoux.

Après discussions, le Conseil Municipal, avec 7 voix Pour et 2 abstentions,

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention communale d'un montant de 250 €, comme décidé lors du vote du budget primitif 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Le Maire,  
Claude MERCIER



Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le - 4 JUIL. 2025
ID : 039-213904139-20250617-030_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 031/2025

	Séance du :	Mardi 17 juin 2025
	Date de convocation :	Mercredi 11 2025
Nombre de conseillers	Date d'affichage du tableau :	Mercredi 25 juin 2025
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin à dix-neuf heures trente
- présents	9	
- votants	9	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
- absents	1	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- exclus	0	

**Etaient présents :** Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

**Absents :** Sandrine GIROD

**Pouvoirs :**

**Secrétaire de séance :** Caroline AUGÉ-CHEVASSUS

**OBJET :** Avis de la commune sur les adaptations mineures à apporter au projet de modification n°1 du PLU de La Pesse

Vu la loi Montagne ;  
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,  
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-36 à 48 du code de l'urbanisme,  
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de la Pesse, approuvé par le conseil municipal en date du 17 décembre 2013 ayant fait l'objet d'une modification approuvé par délibération du conseil municipal en date du 6 novembre 2018 ;  
Vu le Schéma de cohérence territorial du Pays du Haut Jura approuvé par le comité syndical en date du 24 juin 2017;  
Vu l'arrêté préfectoral portant modification des statuts et compétences de la communauté de communes Haut Jura Saint Claude du 22 mars 2022 ;  
Vu la délibération n°006/2023 du conseil municipal de la commune de La Pesse demandant à la communauté de commune la possibilité de faire évoluer son PLU en vigueur ;  
Vu l'arrêté 01A/2025 de Mme la Présidente engageant la procédure de modification du PLU de la Pesse en date du 14 janvier 2025 et l'arrêté 02A/2025 de mise en enquête publique du projet en date du 11 février 2025 ;  
Vu les avis reçus lors de la consultation des personnes publiques associées ;  
Vu les avis et conclusions du commissaire enquêteur en date du 3 mai 2025 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix Pour, **DÉCIDE**

- **de valider** le tableau synthétisant les « réponses apportées aux avis issus de la consultation des personnes publiques associées et de l'enquête publique par le commissaire enquêteur » sur l'AVIS DE LA COMMUNE,
- **de demander** à la CCHJSC d'intégrer dès que possible par voie de modification simplifiée du PLU la disposition exigeant dans les zones urbaines et à urbaniser de la commune que toutes les constructions nouvelles de logements soient à usage exclusif de résidence principale, comme le prévoit l'article L151-14-1 créé par la loi n°2024-1039 du 19 novembre 2024.
- **de transmettre** la présente délibération à la communauté de communes en vue de l'approbation de la modification n°1 du PLU de la Pesse.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le 25 JUIN 2025

ID : 039-213904139-20250617-031\_2025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Mairie,  
Claude MERCIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 032/2025**

	<b>Séance du :</b>	Mardi 17 juin 2025
	<b>Date de convocation :</b>	Mercredi 11 2025
<b>Nombre de conseillers</b>	<b>Date d'affichage du tableau :</b>	Mercredi 25 juin 2025
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin à dix-neuf heures trente
- présents	9	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
- votants	9	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- absents	1	
- exclus	0	

**Etaient présents :** Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

**Absents :** Sandrine GIROD

**Pouvoirs :**

**Secrétaire de séance :** Caroline AUGÉ-CHEVASSUS

**OBJET :** Lutte contre les scolytes : Plan de financement année 2025

Suite à la réunion du 15 mai 2025 avec les services de l'Etat et selon l'accord des communes de La Pesse, Choux et Les Bouchoux pour poursuivre l'expérimentation de lutte contre les scolytes, il convient de définir le plan de financement pour l'année 2025.

Il est décidé de reconduire la convention d'astreinte de 2 000 € HT divisée entre les 4 entreprises de bûcheronnage. La facture sera établie en début de saison à la commune de La Pesse, porteuse du projet. Le coût sera réparti entre les 3 communes à la fin de l'opération en fonction des mètres cubes de bois vendus par chacune d'elles.

Au niveau de l'exploitation des bois, il est décidé de s'engager sur un volume de 200m<sup>3</sup> à abattre/écorder. Le tarif de bûcheronnage est fixé à 40 €/m<sup>3</sup> HT. Chaque commune portera le coût de l'intervention des entreprises en fonction de la répartition qui sera faite par le technicien ONF.

Le secteur d'intervention, défini en concertation avec le technicien ONF, est les massifs des Ecollets et du Chapuzieux, soit environ 280 Ha.

Le coût prévisionnel de l'action est de 8 000 € HT pour lequel une subvention FNADT de 80% peut être demandé.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le 27 JUIN 2025

ID : 039-213904139-20250617-032\_2025-DE



Ainsi, le Conseil Municipal, avec 9 voix Pour,

- **APPROUVE** le renouvellement de l'opération de lutte contre les scolytes pour un volume de 200m<sup>3</sup> à abattre,
- **DÉCIDE** de solliciter une subvention au titre du FNADT,
- **VALIDE** le plan de financement suivant :

Travaux sylvicoles	Subvention FNADT sollicitée 80%	Autofinancement 20%
8 000 € HT	6 400 € HT	1 600 € HT

- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Concernant l'efficacité de l'opération, les premiers retours d'analyses montrent des résultats positifs dans les zones d'intervention et autour, par rapport à des zones comparables non suivies.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Extrait certifié conforme.

**Le secrétaire de séance**

**Le Maire,  
Claude MERCIER**